

*Paris collectifs sportifs—Loi*

**Le président suppléant (M. Blaker):** Puis-je signaler aux députés que nous débattons encore la motion n° 3 et qu'il nous reste la motion n° 4 à étudier. Le député de Fraser Valley-Ouest (M. Wenman) au sujet de la motion n° 3.

**M. Robert Wenman (Fraser Valley-Ouest):** Monsieur le Président, nous parlons aujourd'hui de la répartition des fonds et plus particulièrement de ceux qui en profiteront et de ceux qui devront payer. En intervenant au sujet de cette motion, je crois utile à ce stade-ci de rappeler qu'on nous a présenté une idée sous la forme d'un projet de loi et de ses diverses parties. On en a discuté en principe et en détail en comité, et aujourd'hui, nous abordons la partie relative aux bénéficiaires.

Je sais en fonction de mon expérience dans le cas d'autres Jeux olympiques et sur la scène politique qu'on ne fait que nommer là les bénéficiaires apparents. Les véritables bénéficiaires de ce projet de loi seront les sociétés de relations publiques et les médias. Nous pouvons être certains qu'une grande partie de l'argent recueilli et remis à cet organisme ou à d'autres organismes pour cette manifestation en particulier ira à ces sociétés et aux médias.

Une autre bonne partie de l'argent ira à des entrepreneurs et à des bureaucrates. En outre, on utilisera peut-être de fortes sommes pour échanger de l'argent d'un niveau du gouvernement à un autre, car si, en fait, ce projet de loi n'est pas adopté, le gouvernement fédéral devra verser au gouvernement de l'Alberta une subvention quelconque pour assumer sa part des coûts. C'est une autre façon de recueillir des fonds devant être transférés d'un gouvernement à un autre.

Il y aura en outre, je l'espère, un autre bénéficiaire. Une bien maigre somme sera peut-être remise aux athlètes qui participeront à ces Olympiques. Malheureusement, les plus méritants, ces athlètes, seront probablement ceux qui recevront les derniers et le moins.

Lorsque nous parlons de l'article 3 de ce projet de loi, monsieur le Président, nous parlons en fait du financement des Jeux olympiques de Calgary. Qu'est-ce que ces Jeux olympiques? J'espère que ces sommes et peut-être d'autres fournies par d'autres niveaux de gouvernement ne seront pas consacrées aux Jeux olympiques de Calgary simplement pour des immeubles, des entrepreneurs, des bureaucrates et de l'administration. Selon moi, pour déterminer si ce projet de loi est valable, il faut voir si oui ou non une grosse partie de l'argent servira à préserver l'esprit des Jeux olympiques. C'est d'ailleurs dans cet esprit que les athlètes recevront, je l'espère, directement une partie de l'argent.

Que sont les Jeux olympiques? C'est le rassemblement d'athlètes à la poursuite de l'excellence. Comme cette poursuite revêt un caractère compétitif, nos athlètes seront évalués

par rapport à ceux d'autres pays. Nous ne le serons pas en fonction de la taille des installations ni de la nature des contrats. On jugera dans quelle mesure le Canada est capable d'excellence d'après la qualité et la performance de ses athlètes par rapport à ceux de l'étranger.

Cet argent doit être affecté non seulement à Calgary, aux installations et aux entrepreneurs, mais aussi aux athlètes présents et futurs. Il est, bien sûr, trop tard pour cela maintenant, car on ne peut espérer découvrir du jour au lendemain des athlètes capables de participer le mois prochain aux Jeux olympiques. Il faut s'y prendre dès maintenant non seulement pour les prochains Jeux olympiques auxquels participera le Canada, mais aussi pour les suivants. La sélection commence non seulement avec les Jeux d'été mais avec les Jeux d'hiver et toutes les rencontres sportives. Pour créer une pépinière d'athlètes au Canada, il faut sans plus tarder se mettre en quête de nouveaux talents capables d'atteindre cette excellence et de représenter notre pays. Il faut les découvrir dès leur plus jeune âge.

Il n'a pas été question, à ma connaissance, de consacrer de l'argent à la découverte d'athlètes. Lorsque le ministre interviendra dans le débat, j'espère qu'il parlera des athlètes et qu'il nous dira comment cette mesure leur profitera et comment cet argent nous permettra de les découvrir. Depuis trop longtemps déjà, nous ne réussissons pas à dénicher nos athlètes assez tôt pour leur faire commencer l'entraînement nécessaire et leur insuffler la soif d'excellence qui leur permettra de réussir. Leur succès, qui symbolisera la force et le courage de la jeunesse canadienne, fera naître chez d'autres jeunes Canadiens le désir de gagner et de représenter leur pays à d'autres compétitions.

Il faut découvrir ces athlètes alors qu'ils sont encore très jeunes et qu'ils sont en pleine croissance physique et intellectuelle. On considère bien souvent que concourir aux Jeux olympiques constitue simplement une activité physique. C'est aussi une activité intellectuelle et une activité nationaliste, et pour réussir il faut développer solidement toutes ces facultés.

• (1600)

Ceux qui recherchent cette excellence ne le font pas uniquement dans le but de réaliser une performance physique. Quand on atteint le niveau de la compétition olympique ou ce niveau d'entraînement—il s'agit d'un entraînement de l'esprit sur le corps—de l'esprit et du corps unis dans le désir d'exceller, d'être le meilleur dans son pays et dans le monde, de défendre le Canada et sa réputation à l'étranger, il faut non seulement avoir l'esprit de compétition mais aussi un esprit de fraternité qui se développe tout au long de la compétition.